RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MANOSQUE - 0401 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 26/11/2024 - 3316 - 2013 B 00130 - 792 068 272 - A2i Didact

POUR EXPÉDITION
CERTIFIÉE CONFORME
Manosque le : .....25.NOV.2024.....
Le Greffier du Tribunal

N° Ordonnance : 2024000482
N° de Rôle :2024 002348
Demandeurs : A2i Didact (SAS)
Représentant : Maître Céline GABERT
Date clôture : 30/06/2024

792 068 272 2013 B 130

Greffe du Tribunal de Commerce 04100 MANOSQUE

ORDONNANCE

Nous, M. BUTIN Michel, Président du Tribunal de Commerce de Manosque,

Assisté de Me P.L. BOUDOUL, Greffier,

R.C.S. Manosque
Greffe T.C. Manosque
P[redacted]
N[redacted] ate 26.NOV.2024
[redacted]ffier [redacted]

Vu l'ensemble de la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L.225-100 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 30/04/2025
le délai limite avant lequel devra être tenue l'assemblée générale de
A2i Didact (SAS)
Dont le siège social et à :
1884, Avenue Saint-Maurice
Z I Saint-Maurice
04100 Manosque

Disons, vu l'urgence, notre ordonnance sera exécutoire sur minute.

Fait en notre Cabinet à Manosque, au Palais de Justice,
le 25/11/2024

Le Greffier ,
P.L. BOUDOUL

Le Président,
M. BUTIN Michel

Greffe du Tribunal de [redacted] 04100 MANOS

TRIBUNAL DE COMMERCE 04100 MANOSQUE

Emoluments	:	21.76 €
T.V.A.	:	4.35 €
INPI	:	5.90 €
TOTAL T.T.C.	:	32.01 €

Greffe T.C. Manosque
Procès Verbal de Dépôt
N° 2241672 Date 25 NOV. 2024
Le Greffier

A2i Didact
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital social de 100 000 Euros
Siège Social : 1884 Avenue Saint Maurice – ZI ST MAURICE – 04100 MANOSQUE
RCS : MANOSQUE 792 068 272

TRIBUNAL DE COMMERCE
25 NOV. 2024
MANOSQUE

REQUÊTE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MANOSQUE

La SELARL FAYOL AVOCATS, avocat au barreau de VALENCE, [redacted] représentée par Maître Céline GABERT ou l'un de ses autres associés,

Agissant au nom et pour le compte de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Agissant en qualité de Président de la société A2i Didact, Société par actions simplifiée à associé Unique au capital social de 100 000 €, dont le siège Social est sis [redacted] et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MANOSQUE sous le numéro 792 068 272,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société A2i Didact a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 juin 2024,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir son associé en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

La restructuration interne de la société A2i Didact a entrainé des retards dans la production des comptes de la société, ce qui empêche de facto le Commissaire aux comptes de faire ses vérifications dans les délais impartis. En conséquence, la soussignée a été sollicité aux fins d'une demande de prorogation.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société A2i Didact qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre mois, savoir jusqu'au **30 avril 2025** pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

[redacted]

Le 18 novembre 2024,

[redacted]